

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT
FONCTIONS PUBLIQUES

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT

DECRET N° 82/1297 du 30/12/1982
MTPS.DGTF.DFP/16
Portant reclassement et nomination
de Monsieur LITOUNDZI Georges, Profes-
seur de CEG des cadres des Services
Sociaux (Enseignement) ;

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT. /-

(/u la loi N° 10 du 3 Juillet 1979 ;
(/u la loi N° 10 du 15.11.80 portant amendement de l'arti-
(/ISAS :cle 47 de la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fon-
ctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/130/FP du 9.5.62 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la loi 15.62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglémentant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires re-
latifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements, notamment en son article 1er § 2 . ;
(/u le décret 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hié-
rarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire, abrogeant
et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du dé-
cret 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Ensei-
gnement ;
(/u le décret 74/370 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 62/196 du 5.7.62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avan-
cements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 81/707 du 19.10.81 complétant l'article 2 du
décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des
Agents de l'Etat ;
(/u l'arrêté n° 2107/MEN.DP.M.SP.P2 du 28.4.81 portant ti-
tularisation des Professeurs de CEG Stagiaires des cadres de
la catégorie I, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement)
de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1978 ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 10.7.82.

D.B.

gnement

.C.F.

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets 64/165, 67/504 et 31/707 des 22.5.64, 30.9.67 et 19.10.81 susvisés, Monsieur LITOUNDEI Georges, Professeur de CEG de 1^{er} échelon, indice 710 des cadres de 1^{re} catégorie hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement), titulaire de la licence ES-Lettres, section Histoire 2^{ème} session 1981, délivrée par l'Université Marien NGOUABI, est reclassé à la catégorie 1 hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 1^{er} échelon, indice 850 acc = Néant./-

ARTICLE 2 : Le présent décret qui pendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 12.11.81, date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1981-1982, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 30 Décembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement.

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine NDINGA OBA

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN GOMI

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MATSIONA

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1
JGTFF.DFP..... 3
DB..... 3
DCF..... 7
MEN..... 3
DPAA..... 3
DOSSIER..... 3
INTERESSE..... 1
SGCM/BC..... 2